



Commune de
PERROY

Perroy, le 26 août 2024 – HSA/MAGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 10 octobre 2024

Préavis N° 08/2024

DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 158'000.00 TTC POUR LA SECURISATION DE L'ESPLANADE DES BARBETTES "LA BUTTE"





Commune de
PERROY

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

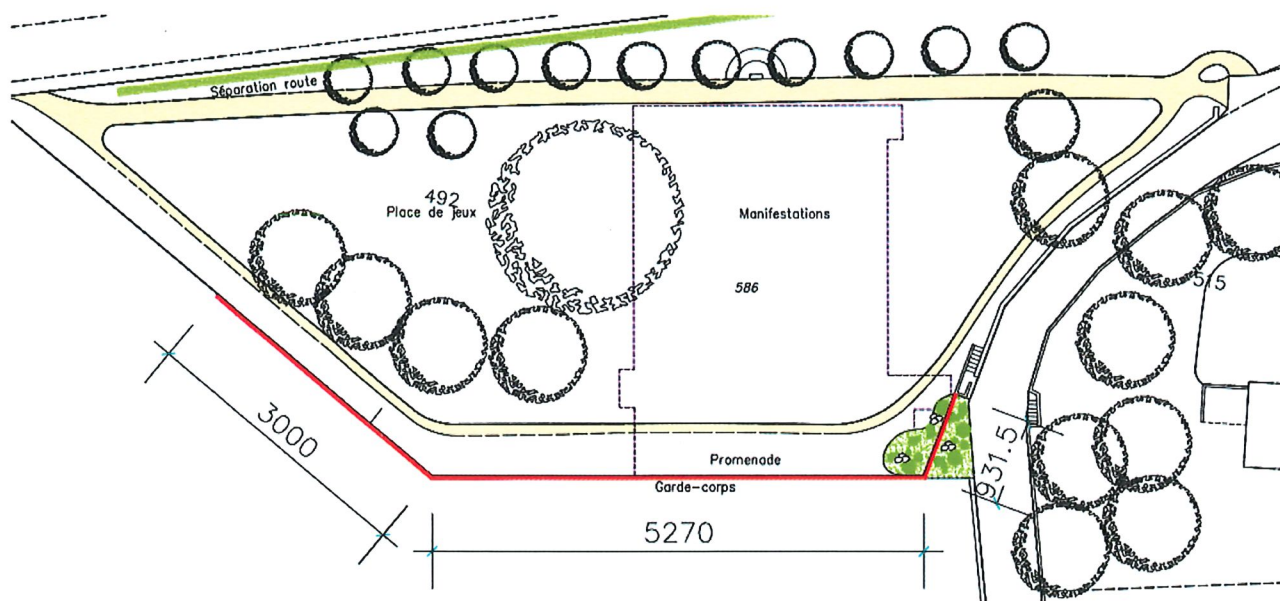
1. Introduction

Le premier préavis n° 01/2024 relatif à une demande de crédit de construction pour la rénovation de l'Esplanade de La Butte a été présenté au Conseil communal lors de la séance du 14 mars 2024. Ce préavis a été refusé par le Conseil communal qui a demandé à la Municipalité de lui présenter un projet simplifié se limitant à la sécurisation des lieux.

Dès lors, la Municipalité vous propose une version simplifiée des travaux envisagés.

2. Projet

Le projet est d'arracher la haie déperissante et de sécuriser la partie Sud de l'Esplanade avec un garde-corps en inox conforme à la norme SIA 358. En effet, l'état actuel de la barrière végétale et des clôtures temporaires ne sont pas conformes aux normes de sécurité de base. Chaque année, la situation se dégrade et il est impératif de mettre en conformité et sécuriser cet endroit hautement fréquenté.



La proximité de la route pose également problème. La place de jeux sera protégée par une haie arbustive dense complétée par des ganivelles en acacia ou en châtaigner.

Comme demandé, des socles seront disposés vers le passage piéton à l'Est pour la pose de banderoles pour signaler les différentes manifestations à Perroy.

Une installation d'arrosage automatique « goutte à goutte » programmable est prévue pour les arbres et les plantations sensibles.

Au vu de la fréquentation du parc par les familles, les lieux seront agrémentés par quelques bancs supplémentaires et une table de pic-nic.



Commune de
PERROY

3. Coûts

Le coût des travaux est estimé à un montant de **CHF 158'000.00 TTC**.

Ce coût détaillé ci-dessous comprend l'ensemble des travaux prévus par le projet, incluant une réserve d'environ 5% pour les imprévus.

Devis de construction	Total TTC	
	158'000.00	100%
1 Installation de chantier	1'000.00	1%
<i>Installation, démolition et évacuation des matériaux inerte.</i>		
<i>Mise en place de rubalise et de barrières de sécurité pour redirection des piétons.</i>		
2 Travaux préparatoires	4'000.00	3%
<i>Démontage et évacuation diverses.</i>		
<i>Arrachage des arbustes et des buissons (juniperus).</i>		
<i>Protection de la table panoramique</i>		
<i>Sondages des drains et dalle abris PC.</i>		
3 Terrassement et mouvement de terre	5'000.00	3%
<i>Recapage des cheminements en grave.</i>		
4 Maçonnerie	7'000.00	4%
<i>Divers fouilles, socles et fondations</i>		
<i>Réparation couverture</i>		
5 Plantations	12'000.00	8%
<i>Plantation de vivaces, graminées, haies, arbustes.</i>		
<i>Pose de clôtures en ganivelle acacia ou châtaigner.</i>		
<i>Préparation de la terre et semis.</i>		
6 Arrosage automatique	6'000.00	4%
<i>Goute à goutte programmable pour les arbres sensibles et les massifs.</i>		
<i>Point d'eau.</i>		
7 Serrurerie	103'000.00	65%
<i>Construction de garde-corps (SIA 358)</i>		
8 Mobilier	6'000.00	4%
<i>Bancs, tables pic-nic, poubelles, etc.</i>		
9 Éclairage	-	
<i>Abandonné</i>		
10 Honoraires	6'000.00	4%
<i>Honoraires de projet, mise en soumission et suivi des travaux</i>		
11 Divers et imprévus (5%)	8'000.00	5%



Commune de
PERROY

4. Financement

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.

5. Planning

Les travaux seront réalisés dès l'obtention du crédit demandé.

6. Amortissement

Selon les directives sur les durées d'amortissements obligatoires édictées par le manuel MCH2, l'investissement sera amorti sur 10 ans dès l'année qui suit le début de l'utilisation.

7. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis N°08/2024, demande d'un crédit de CHF 158'000.00 TTC pour la sécurisation de l'esplanade des Barbettes "la Butte" ;
- entendu le rapport de la commission de gestion & finances ;
- entendu le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'adopter le préavis municipal No 08/2024 ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation de l'esplanade des Barbettes "la Butte" ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 158'000.00 TTC ;
- de financer le montant avec les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt au meilleur taux du marché.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 26 août 2024

La Vice-Syndique

La Secrétaire

Juliette Leprince-Ringuet

Isabelle Reymond Aubert

Municipale responsable : Madame Hélène Saxer